

GUYANE PROMOTION SANTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

AU 31/12/2024

GUYANE PROMOTION SANTE

4 Rue Felix Eboué
97300 CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Aux Membres,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GUYANE PROMOTION SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne, l'exhaustivité des subventions d'exploitations, l'évaluation des fonds dédiés ? des produits constatés d'avance ainsi que de la masse salariale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rémire-Montjoly, le 24/09/2025

Le Commissaire aux Comptes
ACCENTYS AUDIT CONSULTANT

Luc BELLYNCK
Président



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	31 466	25 516	5 950	12 452
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques,mat. et outillage indus.	174 741	147 957	26 783	34 919
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF IMMOBILISE	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 430		3 430	3 430
TOTAL (I)		209 636	173 473	36 163	50 800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
ACTIF CIRCULANT	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 616		4 616	4 267
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 059		9 059	18 364
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 893 757		2 893 757	3 806 300
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
COMPTES DE REGULARISATION	DISPONIBILITES	834 848		834 848	603 189
	Charges constatées d'avance	12 951		12 951	10 181
	TOTAL (II)	3 755 232		3 755 232	4 442 301
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		3 964 868	173 473	3 791 395	4 493 101
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				3 430	3 430
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	443 381	396 762
	Excédent ou déficit de l'exercice	51 668	46 619
	Total des fonds propres (situation nette)	495 049	443 381
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	5 950	12 159
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	5 950	12 159
	Total des fonds propres	500 999	455 540
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	239 905	167 009
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	239 905	167 009
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 693	12 919
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	153 851	76 527
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	594	590
	Produits constatés d'avance	2 880 353	3 780 516
	Total des dettes	3 050 491	3 870 553
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 791 395	4 493 101
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	51 667,76	46 619,08
	(1) Dont à moins d'un an	3 050 491	3 870 553
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	6 578	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	54 341	59 921
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 146 890	967 408
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 121	12 233
	Utilisations des fonds dédiés	68 410	75 101
	Autres produits	5	1 230
	Total des produits d'exploitation	1 284 346	1 115 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	221 490	221 381
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 063	8 486
	Salaires et traitements	624 850	565 187
	Charges sociales	216 729	211 488
	Dotation aux amortissements et dépréciations	25 798	29 905
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	141 306	39 824
	Autres charges	10	325
	Total des charges d'exploitation	1 241 245	1 076 596
	RESULTAT D'EXPLOITATION	43 101	39 296

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		43 101	39 296
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 358	2 104
	Total des produits financiers	2 358	2 104
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		2 358	2 104
RESULTAT COURANT avant impôts		45 459	41 400
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 209	6 387
	Total des produits exceptionnels	6 209	6 387
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 167
	Total des charges exceptionnelles		1 167
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 209	5 219
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 292 913	1 124 383
TOTAL DES CHARGES		1 241 245	1 077 764
EXCEDENT ou DEFICIT		51 668	46 619
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **3 791 395 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 292 913 euros**
 - un total charges de **1 241 245 euros**
 - dégage un résultat de **51 668 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association GUYANE PROMOTION SANTE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité :

L'association GUYANE PROMO SANTE vise à être un acteur de la politique de promotion et d'éducation pour la santé par et pour les professionnels du secteur sanitaire et social et de tout acteur assurant une action de prévention et d'éducation à la santé.

Elle met en oeuvre un centre de ressources support à toute action de promotion de la santé en Guyane qui vise à améliorer la qualité des programmes et des actions d'éducation pour la santé mises en place localement.

Elle met à disposition des ressources humaines afin d'organiser des services, des outils, des lieux d'échanges et des lieux de construction en commun ou de coordination.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 791 395 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 292 913 euros et un total **charges** de 1 241 245 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 51 668 euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de 12 mois.

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture :

Aucun élément significatif de l'exercice ou postérieur à l'exercice n'est à signaler.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément aux règlements ANC 2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, indiquer la rémunération brute sur 2024 des trois plus hauts cadres dirigeants et bénévoles reviendrait à donner une information nominative compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure. Pour des raisons de confidentialité, cette rémunération n'est pas communiquée.

Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est réglementée par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au PCG.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel de celui-ci, le résultat positif est appelé "excédent" et le résultat négatif "déficit". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être par un tiers financeur. Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

La notion de projet défini aux deux conditions suivantes :

- participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Modalités de mise en œuvre :

Pour apprécier si le tiers qui apporte les ressources les consacre à un projet défini, plusieurs situations peuvent se présenter :

1) Si le projet a été précisé dès l'appel public à la générosité et préalablement à l'acte de générosité et si le projet correspond aux critères d'un projet défini, le schéma comptable des fonds dédiés est utilisé.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2) Les fonds qui proviennent d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social ou ne présente pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes, ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation en fonds dédiés en fin d'exercice. A des fins de transparence vis-à-vis des donateurs, l'information portant sur un engagement de l'entité d'une utilisation particulière des fonds ainsi collectés est donnée dans l'annexe

EFFECTIF MOYEN AU 31-12-2024

	31/12/24
Femme	11
Homme	2
Total	13

Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 7 479 €

Engagements hors bilan 31-12-2024

La provision pour indemnité de retraite et avantages similaires évaluée selon la norme IAS 19.

Ce tableau présente le montant des engagements de votre entreprise en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus, en tenant compte des charges sociales paramétrées en cas de départ à l'initiative du salarié ou de la contribution patronale spécifique de 30% (taxe spéciale de 50% avant 2023) en cas de mise à la retraite. Conformément au Code du commerce, le montant de ces engagements doit figurer chaque année en annexe du bilan de votre entreprise.

Dette actuarielle : 7 508 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux actualisation : 3.55 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : moyen
- Table de mortalité utilisée : INSEE 2014-2016

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	31 466					31 466
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 466					31 466
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	54 760		1 479			56 239
	Matériel de transport	45 289					45 289
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	64 630		9 682		1 100	73 212
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		164 680		11 161		1 100	174 741
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 430					3 430
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 430					3 430
TOTAL		199 575		11 161		1 100	209 636

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	19 014	6 502		25 516
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 014	6 502		25 516
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	39 029	5 232		44 261
	Matériel de transport	31 619	9 058		40 677
	Matériel de bureau, mobilier	59 113	5 007	1 100	63 019
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 761	19 296	1 100	147 957
TOTAL		148 775	25 798	1 100	173 473

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires		315	315	
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES		315	315	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL			315	315	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 430	3 430	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	9 059	9 059	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	57	57	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	682	682	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 889 585	2 889 585	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	3 433	3 433	
	Charges constatées d'avance	12 951	12 951	
	TOTAL DES CREANCES	2 919 198	2 919 198	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 693	15 693		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	86 771	86 771		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 265	62 265		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 815	4 815		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	594	594		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	2 880 353	2 880 353		
	TOTAL DES DETTES	3 050 491	3 050 491		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	396 762	46 619			443 381
Excédent ou déficit de l'exercice	46 619	(46 619)	51 668		51 668
Situation nette	443 381		51 668		495 049
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	12 159			6 209	5 950
Provisions réglementées					
TOTAL	455 540		51 668	6 209	500 999

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Cf.état Subventions d'exploitation	167 009 (348 264)	141 306	68 410			239 905	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	167 009 (348 264)	141 306	68 410			239 905	

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep.
CPOM 2024	39 824		3 583			36 241	
EVAS RH 2023/2024	110 189		60 498			49 691	
EVAS OUT 2023	12 913		1 772			11 141	
PRSE		140 000				140 000	
EVS SANTE ENVIRONNEMENT		653				653	
EVS INCLUSION LIEN SOCIAL		653				653	
PJJ	4 083		2 557			1 526	
Totalisation	167 009	141 306	68 410			239 905	

Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep.
Totalisation							

Accentus
Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 9/200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep.
Totalisation							

Accentys
Audit Consultant RC 474 119 206
Centre d’Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 9/200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2024
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	18 626			18 626
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	18 626			18 626
Quotes-parts virées au compte de résultat	6 467	6 209		12 676

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			12 951
GRENKE	01/01/2025 31/03/2025	1 101	
DIGITOM	01/01/2025 12/09/2027	2 271	
ASI PAREFEU	01/01/2025 08/01/2026	442	
DIGITFORMA	01/01/2025 07/10/2025	2 301	
AIR B&B	01/01/2025 31/01/2025	283	
GFA	01/01/2025	2 788	
GRENKE	01/01/2025 31/03/2025		
ASI DIVERS	01/01/2025	3 131	
GMF	01/01/2025 10/02/2025	342	
LOGICIELS DIVERS	01/01/2025	293	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 951


Accentus
Audit Consultant RC 414 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 • Fax 0596 60 49 16

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			2 880 353
CPOM 2024 / 2027		2 832 353	
ARS PRSE		30 000	
ADEME		14 000	
DEAAF		4 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 880 353

Concours publics et subventions

31/12/2024

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						1 146 890
Subventions d'investissement						
TOTAL						1 146 890

Accentus
Audit Consultant RC 474 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 9/200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 - Fax 0596 60 49 16

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
Totalisation			


Accentrys
Audit Consultant RC 474 119 206
Centre d'Affaire Dillon Express
Lot DILLON Stade 97200 FORT DE FRANCE
☎ 0596 63 65 65 • Fax 0596 60 49 16